Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_024-DE

Avenant 1 relatif à la prolongation du contrat territorial de collecte du mobilier contrat n° 0216814-0001

ENTRE : **la Communauté d'Agglomération Dracénoise**
CS 90129
83004 DRAGUIGNAN Cedex
Représentée par monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président,

Ci-après dénommée la collectivité

D'une part,

ET : **Eco-mobilier**
50, Avenue Daumesnil
75012 PARIS
Représentée par Dominique MIGNON,
Directrice Générale,

Ci-après dénommée Eco-mobilier

D'autre part,

Il est ainsi convenu ce qui suit :

Préambule :

Le contrat n° 0216814-0001, que le présent avenant modifie est prévu pour s'achever le 31/12/2017, terme de l'agrément ministériel.
La période actuelle, avec le renouvellement en cours de l'agrément de l'éco-organisme de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) justifie de prolonger l'actuel contrat de reprise pour le début de l'année 2018.

I – objet de l'avenant

Le présent avenant vise à prolonger le contrat en cours jusqu'au 30 juin 2018.
Les autres dispositions du contrat qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

II – prolongation du contrat

L'article 11 du contrat en cours est modifié de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_024-DE

Article 11 : durée et validité du contrat

A compter du 1er janvier 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 au plus tard, Eco-mobilier poursuit ses engagements opérationnels d'enlèvement des DEA collectés tels que prévus au présent contrat.

Signature des parties

Fait en deux exemplaires.

A Draguignan, le

Pour Eco-mobilier,

Pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Olivier AUDIBERT-TROIN
Président